



Séance du Conseil municipal du mardi 19 juin 2018

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président M. Jacques HUTIN, vice-président Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Ursula ZIELAZEK M. Serge GUINAND M. Olivier JUNGO M. Joël PÜRRO M. Daniel MENETREY M. Claude-André MEYER	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	Mme Claire-Lise HALDEMANN M. Thierry BUBLOZ M. Philippe ISELI		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 08-2018 P : mise à disposition à titre gratuit de trois parcelles communales en faveur le l'ONG TOIT POUR TOUS ET TOUS POUR TOI
5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2018
(Proposition : 25 septembre ; 6 novembre ; 11 décembre)
 7. Communications des commissions
 8. Fixation des dates des prochaines commissions
 9. Questions et divers
-



M. FISCHLER, nouveau président du Conseil, souhaite la bienvenue à tous et ouvre formellement la séance à 20h00.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de Mme HALDEMANN, ainsi que celle de MM. BUBLOZ et ISELI.

Préalablement à la lecture de l'ordre du jour, il tient à remercier chaleureusement M. GUINAND pour le travail effectué ainsi que pour la bonne tenue du Conseil durant son année de présidence écoulée.

Arrivée de Mme CERUTTI à 20h02

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018

M. GUINAND relève que la décision du Conseil de s'opposer à la décision de l'ACG (point 4.5, page 7/10) ne lui semble pas clairement formulée.

M. GANGLOFF indique que la formulation (par ailleurs suggérée par le Service de surveillance des communes) est textuellement correcte mais peut prêter à confusion. Il tentera de proposer à l'avenir une formulation plus simple, ne comportant pas une double négation.

Aucun autre point n'étant soulevé, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (9)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Terrains Portier

M. JEMMELY indique ne pas être parvenu à obtenir l'expertise attendue ; il s'agit d'un travail plus conséquent que prévu, qui nécessitera de patienter jusqu'à début septembre 2018 pour la finalisation.



3.2 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY rapporte que **Me MÉGEVAND** a envoyé une missive à la Chambre administrative de la Cour de justice, dont la réponse, reçue ce jour, indique en substance que la cause est gardée à juger, tandis qu'aucune autre intervention des parties n'est possible, et ce jusqu'à l'annonce de l'arrêt.

3.3 Statuts du Groupement intercommunal pour une crèche de la Champagne-Ouest

M. FLECK rapporte que la construction du lotissement dans lequel s'insérerait la crèche est retardée par le fait que ledit lotissement s'inscrit dans le périmètre élargi des zones de bruit dû à l'aéroport. En effet, le périmètre des zones exposées aux bruits de l'aéroport a été élargi sensiblement, de sorte qu'Avully en fait désormais partie ; le vote des statuts en est retardé pour autant.

3.4 Projet Toit pour tous

M. FLECK indique que l'ONG a laissé paraître unilatéralement un article dans le Courrier du 5 juin, intitulé « mini-maisons pour grande détresse », qui ne reflète pas très exactement les dispositions fixées contractuellement ; sur intervention de l'Exécutif, la présidente de cette organisation non gouvernementale déplore l'intervention et promet, à l'avenir, de se concerter avec la commune avant toute communication à la presse.

Par ailleurs et au sujet de ce même dossier, l'Exécutif a répondu à une interview de Radio Gex (qui devrait être retransmise ce jour), ainsi qu'à une demande émanant de la Radio suisse romande.

3.5 Remerciements

M. GOY indique qu'un habitant de Sézegnin est très satisfait par l'aménagement de la benne à déchets située au Creux-du-Loup, tandis que lui-même tient à remercier les organisateurs du voyage du Conseil municipal.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 08-2018 P : proposition du Maire relative à la mise à disposition à titre gratuit et pour une durée limitée des parcelles communales n° 2660, 3724 et 2858 sises à Athenaz, en faveur de l'ONG TOIT POUR TOUS ET TOUS POUR TOI.

Le président donne lecture du dispositif de la délibération dont le vote d'entrée en matière n'est pas nécessaire, puisque celle-ci a déjà été préalablement acceptée par le Conseil.

M. JEMMELY explique que la présente délibération vise à formaliser le souhait du Conseil de répondre positivement à la demande de l'ONG en question, par



l'intermédiaire du contrat de prêt annexé. En effet, toute mise à disposition d'un bien-fonds communal, même à titre gratuit, nécessite l'aval du Conseil municipal.

M. JEMMELY précise par ailleurs que le nombre d'habitats qui seront disposés sur les parcelles communales ne devrait pas excéder 2 à 3, contrairement à l'annonce faite unilatéralement par l'organisation. Pour le surplus, il indique que l'alimentation générale des parcelles en eau et en électricité est réalisée par la commune, tandis que la demande d'autorisation d'installer les habitats mobiles est à charge de l'ONG.

M. FLECK intervient pour indiquer que le nombre de huit habitats que l'ONG souhaiterait idéalement installer sur les parcelles communales correspond au nombre de roulottes que l'ONG pourrait acquérir à un tarif préférentiel.

M. GUINAND s'enquiert de l'origine du contrat de prêt et des dispositions qu'il comporte, notamment de celles contenues à l'article 2 au sujet du délai de résiliation et de celles non contenues au sujet d'éventuelles nuisances sonores dues à l'exploitation des terrains.

M. JEMMELY lui répond que le document de base a été fourni par l'ONG et remanié par l'Exécutif, afin que la teneur du texte convienne aux intérêts du prêteur. Quant au délai de résiliation, bien que celui-ci soit très court tel que fixé par écrit, l'Exécutif veillera bien entendu et par courtoisie à en informer l'ONG suffisamment à l'avance. Enfin, les éventuels débordements sonores seront traités à l'instar des autres plaintes de voisinage, selon la réglementation et les dispositions légales en vigueur.

Pour répondre à la demande de **Mme ZIELAZEK**, **M. JEMMELY** confirme que la mise à disposition concerne bien les trois parcelles relatives aux terrains Portier, tandis que pour répondre à celle de **M. HUTIN**, il indique que les consommations d'énergie sont à charge de l'emprunteur, sous réserve d'un éventuel subventionnement par les SIG, à la direction desquels un dossier complet de l'ONG a été adressé.

M. HUTIN rend le Conseil attentif aux coûts des travaux pour les fouilles et l'installation d'équipements pour les eaux claires et usées, de sorte qu'il conseille de rationaliser les prestations en privilégiant une occupation optimale des parcelles.

M. PÜRRO relève à ce sujet que le contrat de prêt prévoit que la commune ne fournisse qu'un point d'entrée pour chaque fluide (eau et électricité), de même qu'un point d'évacuation des eaux usées ; la nécessité d'éventuels surplus devant être clairement à la charge de l'emprunteur. Il précise également tenir à ce que les dispositions prévues à l'article 9 (restitution) soient scrupuleusement observées.

Personne n'ayant d'autres remarques à formuler, le président propose dès lors de passer au vote.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 19 juin 2018,
À l'UNANIMITÉ des membres présents (9),



DÉCIDE

1. D'accepter la mise à disposition à titre gratuit et pour une durée limitée des parcelles communales n° 2660, 3724 et 2858 sises à Athenaz, en faveur de l'ONG TOIT POUR TOUS ET TOUS POUR TOI, selon les termes du contrat de prêt à usage annexé à la présente délibération.

5. Propositions de motions et de résolutions

Le président annonce un projet de motion déposée par différents conseillers ; il en transmet le texte aux élus et en donne lecture.

5.1 Proposition de motion des conseillères et conseillers municipaux Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Serge GUINAND, Claire-Lise HALDEMANN, Olivier JUNGO et Ursula ZIELAZEK relative au projet d'acquisition d'une œuvre d'art (sculpture).

Préalablement à son entrée en matière, qui sera acceptée à l'**UNANIMITÉ (9)**, **Mme CERUTTI** commente brièvement l'historique, les raisons et le choix de l'artiste retenu par la motion. Elle précise que l'Exécutif a pris part aux discussions préalables, étant donné le caractère financier que comporte le projet.

M. JEMMELY confirme que l'Exécutif a pris note de la nature, de l'origine, de la composition et de l'emplacement de l'œuvre ; il a, par ailleurs, convoqué l'artiste en Mairie afin de clarifier tout à fait l'enveloppe budgétaire votée pour le projet.

Pour répondre à l'interrogation de plusieurs élus, **M. JUNGO** apporte des précisions quant à l'emplacement où sera érigée l'œuvre, tandis que **M. GUINAND**, parallèlement, adresse à tous une photo de la sculpture.

M. PÜRRO relève que la somme allouée pour l'ensemble du projet est conséquente, par rapport à la nature de l'œuvre ; il réitère son scepticisme, sachant qu'en 2001 les villageois avaient refusé, par sondage, un projet similaire.

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 19 juin 2018, **par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et aucune abstention,**

INVITE

Le Maire à :

1. Mandater M. Jo FONTAINE pour la réalisation de la sculpture « Pierre de Mémoires ».



2. Confirmer à l'artiste l'emplacement de la sculpture.
3. Fixer les échéances de réalisation.

6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2018

Les propositions de dates formulées à l'ordre du jour sont acceptées par tous et entérinées par le président :

- 25 septembre 2018 (20h00)
- 6 novembre 2018 (18h30)
- 11 décembre 2018 (20h00)

7. Communications des commissions

7.1 Commission économie et agriculture

M. MENETREY rapporte que six entreprises ont donné réponse pour la journée qui se tiendra le 6 octobre 2018, il espère que ce nombre évoluera à la hausse afin de garantir la tenue de l'événement. Il annonce que l'année prochaine se tiendra une journée portes ouvertes chez un agriculteur, afin de sensibiliser le public à ce métier.

7.2 Commission aménagements et travaux

M. MEYER rapporte que la Commission s'est réunie comme prévu le 18 juin et qu'au sujet du chantier du chemin des Lisardes, les travaux ont été adjugés à l'entreprise la moins-disante, IMPLENIA SA. Au niveau de la réfection du tapis bitumineux à la route de Grenand, il indique qu'à la suite d'une malfaçon, une expertise a été demandée.

7.3 Commission sociale

M. JEMMELY transmet une information concernant la place de jeux multisports, pour laquelle l'autorisation des travaux est toujours en cours d'examen par les services compétents. La structure sera réalisée en matériaux de nature métallique, afin d'éviter les fréquents entretiens caractéristiques du bois. Idéalement, les travaux pourraient débuter après la fête du 1^{er} août et se terminer une semaine avant la rentrée scolaire.



7.4 Plan directeur communal

M. HUTIN indique que le projet est pratiquement terminé, une dernière lecture y sera apportée début juillet.

En complément d'information, **M. JEMMELY** constate avec doléance que la contrainte d'établir ce plan, tous les 15 ans, relève exclusivement du Canton ; il s'agit là d'un investissement très important, tant en ressources humaines qu'en deniers publics, tandis qu'aucune aide de l'Etat n'est à escompter.

M. PÜRRO confirme qu'effectivement les sommes engagées pour ce travail obligé lui semblent disproportionnées par rapport à la nature concrète de la tâche.

M. FLECK indique qu'il s'agit tout de même d'une révision des textes en profondeur, ce qui justifie peut-être les sommes en question.

Plusieurs élus interviennent également à ce propos pour relever que les coûts semblent exagérés par rapport au travail à rendre.

M. FISCHLER relève philosophiquement que la commune ne dispose pas vraiment de leviers ou de marge de manœuvre à ce sujet ; il invite ses collègues à considérer que, depuis 2005, le prix des prestations a certainement dû évoluer.

7.5 Commission Sablière du Cannelet SA

M. GUINAND rappelle que la Commission se réunira demain, comme prévu.

7.6 Commission environnement

M. JUNGO indique que la Commission souhaite travailler sur la thématique du recyclage des déchets, en accord avec les entreprises et les associations communales, afin de promouvoir l'usage du verre recyclable.

Sur un tout autre registre, il souhaite savoir si la Commission peut obtenir les résultats statistiques du rapport énergétique sur les bâtiments, afin de déterminer quels réglages effectuer pour optimiser les consommations dans ce domaine.

M. HUTIN confirme qu'il en sera effectivement discuté plus amplement en Commission.

7.7 Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO indique que suite à la dernière séance, en présence de l'avocat et des propriétaires, la Commission attend désormais une contre-expertise de la valeur du bien-fonds.



8. Fixation des dates des prochaines commissions

▪ Commission environnement :	17 septembre 2018 à	20h00
▪ Commission économie et agriculture :	10 septembre 2018 à	20h00
▪ Commission sociale :	3 septembre 2018 à	18h30
▪ Commission ad hoc plan directeur communal :	2 juillet 2018 à	18h30
▪ Commission ad hoc terrains Portier :	4 septembre 2018 à	18h30
▪ Commission ad hoc Sablière :	25 juin 2018 à	18h30

9. Questions et divers

9.1 **M. GUINAND** revient sur le sujet de la zone de nuisances aéroportuaires qui s'étend désormais à la commune d'Avully et suppose que cela concernera également le projet de crèche à Aire-La-Ville ; M. FLECK indique que cela ne sera, à sa connaissance, pas le cas. M. JEMMELY confirme que cela ne le sera pas.

9.2 **M. MENETREY** s'enquiert de l'amplitude du dispositif de stationnement mit en place sur les routes de la commune, à l'occasion de la visite papale prévue le 21 juin. En effet, une information laisserait entendre qu'un nombre très important de véhicules seraient autorisés à stationner le long de la route de Chancy.

M. GANGLOFF précise que deux parkings officiels sont prévus pour cet événement, l'un à Divonne-les-Bains, l'autre à Vitam Parc ; dans le cas où ces deux dispositifs de stationnement seraient saturés, des parkings de desserte seront ouverts, dont celui prévu le long de la route de Chancy, avec des mesures logistiques rigoureuses.

Une discussion générale s'engage à ce sujet, où la majorité des élus préconisent, en définitive, de s'abstenir d'utiliser son véhicule privé ce jour-là.

9.3 **M. PÜRRO** restitue la demande de plusieurs parents souhaitant disposer d'une toile protégeant les enfants du soleil, l'été sur les terrains de jeux.

Mme CERUTTI indique que la Commission sociale s'y emploiera bien volontiers, et ce malgré les amples tâches qui emplissent déjà son agenda.

9.4 **M. HUTIN** souhaite obtenir confirmation de l'horaire fixé pour les séances du Bureau, ainsi que connaître l'évolution des aménagements à Champlong ;

M. JEMMELY indique qu'à l'exception de la séance du 10 septembre 2018, toutes les séances du Bureau sont fixées à 18 h 30 ; quant à Champlong, les semis sont en cours.



- 9.5 **M. FLECK** attend un maximum de volontaires pour aider à la mise en place des promotions, le 30 juin 2018, dès 10 h 00.
- 9.6 **Mme ZIELAZEK** s'enquiert des éventuelles finitions à apporter à l'endroit de la benne à déchets ; **M. GOY** confirme que des adaptations doivent effectivement encore advenir.
- 9.7 **M. GANGLOFF** souhaite connaître la position du Conseil quant au mécanisme à retenir pour comptabiliser les dépenses relatives à la sortie 2018 des élus, sachant que deux solutions sont possibles : 1) prélèvement sur les jetons de présence des élus,
2) prélèvement sur les comptes de la commune.

Après discussion générale, le Conseil formalise à l'**unanimité (9)** son intention de prélever la dépense sur la rubrique budgétaire appropriée de l'exercice 2018.

- 9.8 **M. FISCHLER** déplore des déjections équinées sur les trottoirs communaux et souhaite que l'Exécutif adresse une lettre circulaire de sensibilisation aux propriétaires des manèges.
M. JEMMELY indique qu'une missive sera bien volontiers rédigée dans ce sens, pour autant que l'on ne se fasse pas trop d'illusion quant à ses effets, étant considéré le statut rural de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 27.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil